

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de HUSSIGNY-GODBRANGE ,

Considérant les nombreuses sollicitations des habitants de la Commune exprimant leurs craintes et leurs réserves par rapport au déploiement des compteurs de type « LINKY ».

Considérant les nombreux refus des habitants de voir chez eux la pose de ces mêmes compteurs.

ARRETE

Article 1 : La ville de Hussigny-Godbrange demande à ENEDIS de respecter le droit de refus d'installation des compteurs de type « LINKY » chez toute personne exprimant son opposition à cette intervention.

Article 2 : En cas de contestation ou de trouble, ENEDIS peut solliciter Monsieur le Maire ou son représentant.

Article 3 : En cas de contestation ou de trouble, chaque administré (e) peut solliciter Monsieur le Maire ou son représentant.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de BRIEY.
- L'entreprise ENEDIS.

Fait à HUSSIGNY-GODBRANGE, le 25 MAI 2018

Le Maire,
Laurent RICHY





Mairie 1, rue Maréchal Foch 54590

T. 03 82 44 40 16 • F. 03 82 44 37 44

E-mail : mairiedehussigny@wanadoo.fr

COMMUNIQUE DE LAURENT RIGHI

MAIRE DE HUSSIGNY-GODBRANGE

Les délibérations prises par les conseils municipaux pour s'opposer à la pose des compteurs LINKY ont toutes été jusqu'à ce jour invalidées par le contrôle de légalité.

L'installation des compteurs communicants fait l'objet d'une forte préoccupation de la part des habitants. ENEDIS avance des arguments contestés par de nombreux citoyens inquiets pour diverses raisons par le déploiement de ce dispositif.

Par arrêté du Maire, la ville de Hussigny-Godbrange demande à ENEDIS de respecter le refus d'installation des compteurs chez toute personne exprimant son opposition à cette intervention

Il appartient à chacun de se déterminer.